

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE du MERCREDI 11 JANVIER 2023  
SOUS la PRESIDENCE de Mme Claire ARESI,  
Vice-Présidente du C.C.A.S.

Date de convocation : le 2 janvier 2023  
Date d'affichage : le 20 janvier 2023

Présents : M. SPIZAK Pierrick, Mme Claire ARESI, Mme COUGUILLE Marie-Ange,  
M. NEY Bernard, M. Tsamime BABA-AHMED M. HILBERT Jean, M. Georges  
SERCECCHI, Mme Laurette TINTURIER, M. Rosario TESTA, TESTA Gilberte.

Absents excusés : M. GUILLOTIN Bruno, Mme MADACI Farah, BOUCHER Vincent

7. FINANCES LOCALES/7.5. SUBVENTIONS/7.5.2. SUBVENTIONS INFERIEURES A  
23 000 €  
OBJET : ADHESION A LA COORDINATION TERRITORIALE DES AIDES SOCIALES  
(CTASF)  
01-023-06

La CTASF a pour but d'organiser une réponse coordonnée pour soutenir le projet d'un habitant dont la situation ne trouve pas de réponse dans l'offre de service de droit commun. Grâce à son animation technique portée par la déléguée territoriale de la CAF et les Responsables des Maisons départementales des solidarités (RMDS), la CTASF favorise le partage, l'émergence et la construction de projets de développement social sur le territoire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

D'ADHÉLER à la CTASF et à abonder le fond à hauteur de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) pour l'année 2023.

DIT, que cette somme sera imputée à – L'Article 6574 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE – FONCTION 5231.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,  
Claire ARESI



